Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260709-DEL_53_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°53 – 2026

Date de convocation :
2 juillet 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*12*
Absents représentés :	*2*
Absente :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à M. Joseph LE GUENIC
Mme Laura CANTRELLE donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD

ÉTAIT ABSENTE :
Mme Florine CORRE

M. Joseph LE GUENIC a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Devis équipements sportifs et demande de subvention

Madame la Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer les deux buts du terrain de foot.

Monsieur Christophe LE TUTOUR dit avoir sollicité deux entreprises :

- **Entreprise SPORT NATURE** pour un montant de 5 328,35€ HT soit 6 394,02€ TTC
- **Entreprise SDU** pour un montant de 6 195,13€ HT soit 7 434,16€ TTC

Les devis comprennent la fourniture et la pose d'une paire de buts.

Madame la Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Fédération de Football du district 56.

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**	**%**
Sport Nature – Fourniture et pose d'une paire de buts	5 328,35€	District 56 – Fédération Football	2 664,17€	50%
		Autofinancement	2 664,18€	50%
TOTAL DES DEPENSES	**5 328,35€**	**TOTAL DES RECETTES**	**5 328,35€**	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise Sport Nature pour un montant de 5 328,35€ HT soit 6 394,02€ TTC,
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Fédération de Football du district 56,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260709-DEL_53_2026-DE

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

